



Plainte pour tapage nocturne

Par **ceriote**, le **23/05/2009** à **11:44**

Bonjour,
j'aurais aimé savoir s'il était possible d'être poursuivi pour tapage si l'infraction n'a été constaté que par le plaignant, en l'occurrence un voisin un peu trop sensible qui ne supporte pas q'on se brosse les dents le soir ou simplement que l'on marche chez nous.
Merci d'avance